UN IMPORTANT CONSEIL DES MINISTRES S'EST TENU HIER MATIN

POUR FORTIFIER L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISRATURE

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a fait adopter, par le Président de la République, un décret décidant que la révocation, la rétrogradation, le déplacement d'office d'un magistrat du ministère public, ne peuvent être décidés qu'après avis d'une Commission consultative présidée par le procureur général de la Cour de cassation. Cet avis ne lie pas le ministre, mais il doit être visé dans la mesure disciplinaire prise.

Ce décret complète, en ce qui concerne les magistrats du ministère public, celui qui a été pris en faveur des magistrats du siège. Il est destiné à fortifier l'indépendance de la magistrature.

La question du blé

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, et M. Henry Chéron, garde des Sceaux, ont fait signer un projet de loi permettant au fermier sortant d'obtenir des délais pour enlever de la ferme le blé récolté en 1933 et ayant fait l'objet d'un report en vertu de la loi du 10 juillet 1933.

D'autre part, les ministres de la Justice et de l'Agriculture ont été autorisés à appuyer devant le Sénat la proposition de loi de M. Henri Merlin, sénateur, interdisant l'adjudication des blés au-dessous du prix minimum fixé par la loi.

Economies diverses

M. Rivollet, ministre des Pensions, a fait signer un décret réalisant des économies dans les services de son département ministériel.

Le ministre de l'Education nationale a soumis à la signature du Président de la République des décrets réalisant des économies dans l'administration des Beaux-Arts, dans l'administration centrale du ministère de l'Education nationale et dans l'enseignement primaire élémentaire.

La collaboration des enseignements technique et primaire

Il a fait approuver, par le Conseil, un décret réorganisant les cours complémentaires par une collaboration étroite du personnel de l'enseignement technique et de l'enseignement primaire, de manière à obtenir une meilleure adaptation de ces cours aux besoins économiques de chaque région.

Un emprunt indochinois

Sur la proposition de M. Pierre Laval, ministre des Colonies, le Conseil a accepté le principe de la garantie de l'Etat pour l'emprunt indochinois et le principe de la réduction de la contribution militaire de l'Indochine dans le budget de 1935.

LE RAPPORT DE Me SPRIET, ANCIEN BATONNIER A LILLE, AU CONGRÈS DES AVOCATS DE CAEN SUR L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE

Lors du congrès des avocats qui se tint dernièremeent à Caen, Me Henri Spriet, ancien bâtonnier du barreau de Lille, premier vice-président de l'Association nationale, fit un rapport remarquable sur la question de la réforme de la Justice, sujet qui est, on le sait, d'une brûlante actualité.

Nous donnons ci-dessous la conclusion de ce rapport, qui a trait à l'indépendance de la magistrature :

« L'indépendance de la magistrature debout ne lui sera assurée que le jour où elle jouira de l'inamovibilité comme les magistrats du siège.

» Sans doute, c'est un principe nouveau et ce sont des traditions battues en brèches ; mais si l'on veut vraiment en finir avec l'immixtion de la politique dans l'administration de la justice, si on veut vraiment, et une fois pour toutes, assurer l'indépendance des juges et réaliser la séparation des pouvoirs, c'est la mesure qu'il faut adopter. Elle n'a d'ailleurs rien qui puisse effrayer.

» L'inamovibilité, même pour les magistrats du siège, n'a pas un caractère absolu ; mais le principe interdit leur révocation, leur déplacement, sans l'observation de certaines formes destinées à empêcher que ces magistrats ne soient à la discrétion du pouvoir.

» Que ces formes soient appliquées quand il s'agit de la révocation ou du déplacement d'un magistrat du Parquet; que d'autres, même, soient proposées pour concilier l'indépendance du juge avec l'autorité du ministre : c'est là une question d'adaptation. Mais ce qu'il faut, c'est, en proclamant le principe de l'inamovibilité pour tous les magistrats, que l'Exécutif ne puisse plus révoquer ni déplacer un magistrat du ministère public sans certaines garanties.

» Il faut davantage encore: les magistrats du ministère public doivent avoir pour leur avancement les mêmes garanties que les magistrats du siège.

» C'est dans l'indépendance de la justice proclamée et définitivement assurée que nous trouvons la réponse aux critiques qui ont été dirigées contre les avocats parlementaires...; mais, si je n'avais la conviction que les réformes indispensables peuvent être réalisées et le seront, mes conclusions en ce qui concerne le cumul seraient différentes.

» Le cumul : oui, si la situation, si l'avenir des magistrats ne dépendent plus des interventions parlementaires.

» Le cumul : non, si les abus que nous connaissons doivent se perpétuer.

» Des réformes ont déjà été réalisées. Si timides soient-elles, signalons-les comme l'amorce de réformes plus profondes.

» Le décret du 10 mars 1934, nous l'avons dit, n'a rien à voir avec ces réformes. Il s'agit de règles de prudence imposées aux avocats investis d'un mandat électif. Mais à côté de ces règles, il y en a peut-être d'autres que l'avocat parlementaire devrait s'imposer — et je le dis en toute confraternité, sans la moindre intention de critique — Il y a certaines Commissions à la Chambre et au Sénat dans lesquelles le parlementaire qui plaide ne devrait entrer qu'avec une extrême prudence... D'autre part, il devrait être entendu pour l'avenir que lorsqu'un avocat a le grand honneur d'être placé à la tête de la Justice, d'être nommé garde des Sceaux, à partir de ce jour-là il porte définitivement le deuil de sa robe.

» Nous avons cet inestimable privilège d'avoir notre justice intérieure reconnue par la loi. C'est à elle, et à elle seule, de s'exercer. Devant elle, doivent s'effacer nos indignations et nos colères. Notre robe s'accommode mal de manifestations ou de gestes théâtraux et n'oublions pas que le Palais de Justice, ce n'est pas le Forum. Quand un avocat a manqué, il appartient aux Conseils de l'Ordre de sévir — comme il appartient aux Conseils de l'Ordre, très souvent renseignés sur certaines critiques, sur certains abus, de donner à l'avocat des conseils et des injonctions pour n'avoir pas à sévir.

» Depuis quelque temps, on a fait du bruit, trop de bruit, autour de nous et chez nous-mêmes. Le Barreau est arrivé à cette heure de son histoire où pour reconquérir son prestige, il lui est nécessaire, dans le calme et la dignité, de pratiquer entr'autres vertus — celle du recueillement ».

A LA CHAMBRE

LA POLITIQUE AGRICOLE

La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. DE CHAMMARD. Au banc des ministres, M. Queuille.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

M. CHASTANET monte le premier à la tribune et développe son interpellation sur la crise agricole : mévente du détail et du lait.

M. CHASTANET. — Je peux parler sans parti pris. Le paysan de ma région échange son blé contre du pain. Le prix du blé ne l'intéresse pas. Il est partisan du retour à la liberté du marché, parce que les règlements pour l'application de la loi sont vexatoires pour lui. Le paysan demande d'abord la tranquillité et la liberté.

M. Chastanet suggère le retour au bon pain et demande que l'on contingente certains produits venant de Suisse ou d'Italie.

Le député de l'Isère déplore l'émigration des campagnes qui sont, aujourd'hui, dépeuplées, alors que les paysans qui allèrent à la ville sont aujourd'hui des chômeurs. Il faut encourager le retour à la terre en exauçant les doléances des terriens.

L'admission temporaire

M. FERRAND, député de la Creuse, déplore le régime de l'admission temporaire auquel sont attachés de puissants intérêts.

M. Camille Ferrand se plaint de l'entrée en France des blés algériens ou marocains. Des blés russes sont entrés en France par cette voie.

M. QUEUILLE, ministre de l'Agriculture, rappelle que l'entrée des blés marocains en France ne peut avoir aucune influence sur les cours. Il n'est entré en France que des blés en admission temporaire. On n'a signalé, depuis 1931, aucune fraude. Les 100.000 quintaux venus de l'étranger n'ont servi qu'à approvisionner en partie la Sarre.

M. RIVIERE se plaint de ce que nous n'ayons pas en France l'outillage nécessaire à la congélation des viandes, ce qui ferait diminuer l'importation des viandes congelées. Il préconise la création d'un Office des Blés, de même, d'ailleurs, que M. Armand DUPUIS.

La suite du débat est renvoyée à jeudi après-midi.

Séance suspendue à 17 h. 50.

A la reprise, M. Alcide DELMONT pose une question au sujet des budgets coloniaux. Après la réponse de M. LAVAL, ministre des Colonies, la séance est levée à 19 h. 05.

Séance jeudi, à 15 heures.

L' « ARC-EN-CIEL » A AJOURNÉ SON DÉPART DE NATAL

On mande de Natal, que l'aviateur Jean Mermoz qui devait s'envoler, hier matin, de Natal pour ramener en France le courrier postal d'Amérique du Sud n'a pu partir, en raison du mauvais état du terrain que les pluies tombées ces jours-ci avaient détrempé. L'aviateur, en effet, n'a pu donner la vitesse nécessaire à « l'Arc en Ciel », il n'a pu dépasser la vitesse de 30 km. à l'heure et au bout d'un certain moment, les roues de l'avion se sont embourbées.

Devant cette impossibilité de décoller Mermoz a dû abandonner le projet de prendre son vol et remettre à plus tard son départ.

LE VOTE DES FEMMES

Une délégation du Comité national reçue par M. Doumergue

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu une délégation du comité d'union nationale pour le vote des femmes, présidée par Mme la duchesse de la Rochefoucauld. Après avoir écouté, avec la plus grande attention, l'exposé de leurs revendications, M. Gaston Doumergue a fait remarquer aux déléguées que le gouvernement doit faire voter d'urgence des projets très importants, relatifs au redressement de la situation financière et à la crise économique; il ne lui est, par suite, pas possible de consacrer, à l'heure actuelle, toute son attention aux questions qui viennent de lui être soumises.

Le président du conseil a ajouté que, personnellement, il s'était toujours déclaré partisan de la présence obligatoire, dans les conseils municipaux et les conseils généraux, des représentants féminins, dont la collaboration ne peut être qu'utile dans l'examen et la solution des problemes posés devant des assemblées.

LA LÉGISLATION DES SOCIÉTÉS DEVANT LE SÉNAT

Après l'adoption de divers projets, le Sénat a poursuivi, hier après-midi, le débat sur la législation des sociétés, faisant publiquement appel à l'épargne publique.

La Commission présente une nouvelle rédaction de l'article 12 relatif aux conditions de délivrance du diplôme de vérificateur de sociétés.

Le Sénat vote ensuite un texte qui laisse le soin au Gouvernement de fixer par décret les conditions que devront remplir les candidats, les examens qu'ils devront subir et les équivalences dont ils devront justifier.

Un débat s'engage à propos de la création d'une chambre de discipline chargée de s'assurer de l'honorabilité des candidats comme aussi de réprimer les infractions aux règles professionnelles.

Puis, après l'adoption de divers articles, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

LES FUNÉRAILLES A TOKIO DE L'AMIRAL TOGO

Les funérailles de l'amiral Togo ont eu lieu hier matin, à Tokio, en présence d'une foule considérable qui, dès le lever du jour, s'était rassemblée tout le long de l'itinéraire que devait suivre le cortège funèbre.

La bière contenant la dépouille de l'amiral Togo avait été placée sur un affût de canon. Une foule innombrable faisait la haie le long du passage du cortège.

A son arrivée à Hibiyal-Dark, le cercueil fut déposé sur un autel provisoire. L'amiral Kanji Kato, revêtu des anciens ornements qui servaient aux cérémonies shintoïstes, officia, en sa qualité de chef des rites.

Parmi les nombreuses personnalités assistant à la cérémonie se trouvaient les princes et princesses de la famille impériale; la plupart des hautes personnalités militaires et civiles, ainsi que les représentants des puissances étrangères.

Le service funèbre se déroula dans la plus grande simplicité, en plein air, au rythme d'anciens airs funèbres exécutés sur les flûtes rituelles. Des salves d'artillerie furent tirées pendant la cérémonie, à des intervalles réguliers, en signe d'adieu.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER

LA COMMISSION D'ENQUÊTE A ENTENDU DE NOUVEAUX TÉMOINS

Ceux-ci ont fait le récit des brutalités policières

Après avoir entendu, hier matin, trois commissaires de police qui n'ont apporte aucune précision nouvelle, la commission d'enquête sur les événements du 6 février a recueilli la déposition d'un passant, M. Aubrun, qui fut grièvement blessé par les agents, le 7 février.

Vers 22 heures, il traversait l'esplanade des Invalides quand un car de la police stoppa près de lui. N'ayant rien à se reprocher, il continuait son chemin lorsqu'il a reçu un coup de matraque d'un agent.

« Mais je ne suis pas manifestant ?

— On s'en fout, t'as une gueule d'officier de réserve ? Tu paleras pour ceux qui sont dans l'eau ».

3 agents étaient sur lui et le frappaient, il tombe :

— Relève toi, salaud, qu'on te foute une balle dans la peau ?

Comme on le montait dans le car, il a reçu un nouveau coup de matraque.

Dans le car, un agent a continué à le frapper, jusqu'à ce que le chef du car intervint :

« Assez, ne le tuez tout de même pas ».

Il perdait beaucoup de sang.

Arrivé au commissariat de la rue de Bourgogne, où on le conduisait, il tombe; instinctivement, il se rattrape à un agent casqué. Coup de matraque : « Salaud, tu mets du sang à mon dolman ».

On a pris alors son identité. Comme il se plaignait de ces brutalités au secrétaire du commissariat de police, celui-ci lui a répondu :

« Vous n'aviez qu'à ne pas sortir ».

En remontant dans le car pour aller à un autre poste de police, dans le 15e arrondissement, un civil qui commandait dans le car lui a dit :

« Avoue-le donc que tu es officier de réserve », et comme il disait qu'il ne l'était pas : « Ils sont tous les mêmes, ils ont honte de l'avouer ».

D. — On n'a pas cherché au commissariat à savoir ce que vous aviez fait.

R. — J'ai demandé ce qu'on me reprochait. On m'a répondu qu'on ne me demandait rien.

D. — A aucun moment on ne vous a imputé un délit quelconque.

R. — A aucun moment, on m'a seulement accusé d'avoir une « gueule d'officier de réserve », en ajoutant : « Tu paieras pour ceux qui sont dans l'eau », mot que je n'ai compris que le lendemain.

Le témoin ajoute qu'il est resté 35 jours au lit, il fournit un certificat médical.

M. Nendelsohn, administrateur de société, rapporte ensuite le récit fait, avant de mourir, par M. Javey, un des manifestants, tué le 7 février.

Puis, M. Audiffret-Pasquier déclare qu'il a lui même entendu des coups de feu le 7 février, à la hauteur du Rond-Point, aux environs de 19 h. 30.

Il pense que les coups de feu provenaient du service d'ordre, car à ce moment là, la foule était en pleine panique.

La commission a décidé de demander à la Préfecture de Police une enquête sérieuse

M. Piot propose de faire mention dans son rapport que des notes de la police qui affirment qu'aucun coup de feu n'a été tiré le soir du 7 février, par le service d'ordre et des témoignages qui apportent l'affirmation contraire (assentiment).

Il propose en outre de compléter son récit d'après les témoignages relatifs aux agressions de la police, notamment celui de M. Aubrun. Le président estime qu'il y a lieu de faire une observation également sur la manière dont la préfecture de police a conduit son enquête sur cette question (assentiment).

La commission décide de demander à la préfecture de police une enquête sérieuse et au besoin d'en faire une elle-même.

LES ÉTRANGETÉS DE L'AFFAIRE PRINCE

Le courrier de M. Rabut continue A ÊTRE OUVERT

M. Rabut a reçu de nouveau un pli décacheté. L'enveloppe était déchirée sur tout le pourtour et recollée avec du papier gommé.

Ce fait a bouleversé profondément, une fois encore, le palais de justice de Dijon. Et, de nouveau, une longue conférence s'est tenue à ce sujet entre M. Rabut, le juge d'instruction, le procureur général Couchepin et le procureur de la République Barra.

LE SÉNATEUR CURRAL DEVANT LA COMMISSION STAVISKY

Le premier témoin entendu hier matin par la commission d'enquête Stavisky, est M. Curral, sénateur de la Haute-Savoie.

Après une protestation assez vive, il accepte de prêter serment pour donner des indications sur la façon dont Stavisky vint l'entretenir de l'affaire des optants hongrois, qu'il lui exposa.

Le témoin expose ensuite comment il fut amené à recommander le substitut Hurlaux.

M. Curral invoque ensuite le secret professionnel pour ne pas répondre aux questions posées par M. Mandel sur la personne qui l'a mis en rapport avec Stavisky et dont il ne veut pas dire le nom.

M. Vinson, entendu ensuite, expose dans quelles conditions il s'est démis de ses fonctions au conseil d'Etat. Le vice-président l'a reçu, il a regretté que son nom fut mêlé à l'affaire Stavisky et il lui a demandé de remettre sa démission.

Radiation de l'avocat Gaulier

On annonce que l'avocat Gaulier ayant comparu hier devant le Conseil de l'ordre pour y répondre de ses agissements comme défenseur de Stavisky, on a appris à l'issue des délibérations du Conseil, que sa radiation avait été prononcée.

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La réponse de M. Barthou

Répondant, M. Louis Barthou a nie avoir jamais voulu douter de l'impartialité du président Henderson, et a revendiqué comme chef de délégation le droit de combattre un projet de résolution préjudiciable aux intérêts de son pays. Quant à la mise en demeure qui lui a été faite par M. Henderson de soumettre lui-même des propositions, M. Louis Barthou a réservé la pleine liberté de l'exercice de ses droits et la séance du bureau a été renvoyée à cet après-midi à 15 h. 30.

L'AUTEUR DU DOUBLE CRIME D'HARCHIES A ÉTÉ CONDAMNÉ A LA PEINE DE MORT

« J'ai déjà fait ma peine dans ce monde » a dit l'assassin Prieprzyca

Hier ont continué, devant les assises du Hainaut, à Mons, les débats de l'affaire d'Harchies, double crime dont l'auteur est le bandit polonais Prieprzyca qui, à l'époque, demeurait à Condé et y fut arrêté.

L'audience

L'audience a été reprise mardi, à 10 h. 10. On continue l'audition des témoins à décharge. M. Lavrilley Jules, contrôleur des Contributions à Péruwelz, était administrateur des biens des Patte, dont il est le beau-fils. On a constaté le vol d'un portefeuille chez les Patte et le témoin ne reconnait pas celui qu'on lui présente parmi les pièces à conviction. Après le crime, on n'a retrouvé qu'un peu de « mitraille » dans la maison.

L'accusé, interpellé, prétend n'avoir pris que 42 ou 43 francs.

Le témoin déclare que c'est environ trois ans avant le crime que les Patte ont vendu leur ferme ; ils avaient eu le temps de faire bâtir une nouvelle maison.

Après l'audition de ce témoin, Me Delooze, avoué, déclare se constituer partie civile au nom des époux Lavrilley-Patte, enfants du père Patte Benoit et beau frère et sœur de Herman Patte fils.

M. Koko Joseph cantinier à Harchies, a reçu l'accusé deux jours chez lui, quelque temps avant la nouvelle année ; il demandait à travailler et avait annoncé qu'il allait se présenter au charbonnage, mais il ne sait s'il y est allé, car il n'est plus revenu et est même parti sans le payer. L'ingénieur lui a dit que l'accusé s'était présenté à la mine.

L'accusé. — Koko est venu avec moi !

Le témoin. — Cela n'est pas vrai !

Le président. — Que pensez-vous de Piechachzck ?

Le témoin. — Il s'est bien conduit tant qu'il était chez moi ; je ne l'ai pas vu en conversation avec l'accusé.

On entend encore quelques témoins, les débats sont déclarés clos et la parole est donnée à Me Jacquenotte, avocat de la partie civile.

« Un abime de cruauté, de duplicité et de sang sépare l'accusé et l'ouvrier borain, heros du devoir. Comparez les valeurs humaines ! »

Après ce préambule, Me Jacquenotte dit qu' « un crime effroyable a été commis, préparé avec intelligence et exécuté bestialement par l'accusé, qui s'est encore diminué en se renfermant retors, dans le mutisme. Ses aveux sont sans grandeur, car il a dû céder seulement à la vérité qui l'accable. »

Condamné à mort

Au cours de l'audience de l'après-midi, on a entendu Me Cuisinier, défenseur de l'accusé, qui a tiré le meilleur parti d'une mauvaise cause. Me Cuisinier a insisté sur la misère morale et matérielle dans laquelle se trouvait son client au moment du crime, mourant de faim, mourant de froid. Après sa plaidoirie, le président a demandé à l'accusé s'il avait encore quelque chose à dire. Il s'est levé et s'est excusé publiquement de ce qu'il avait fait et en a demandé pardon.

Douze questions ont été posées au jury. Elles sont relatives aux homicides, à la préméditation, au vol et aux circonstances aggravantes du vol.

Après quarante minutes de délibération, le jury est rentré avec un verdict affirmatif à toutes les questions.

Le ministère public s'est levé et a réclamé la peine capitale, disant qu'il n'y avait pas de circonstances atténuantes dans un forfait aussi abominable.

Me Cuisinier a demandé l'indulgence du jury. L'accusé s'est levé à son tour et a déclaré ceci : « J'ai déjà fait ma peine dans ce monde. »

Après un quart d'heure de nouvelles délibérations, la Cour et le jury sont rentrés avec un arrêt condamnant Prieprzyca Carol, ouvrier manœuvre mineur, sans résidence connue, à la peine de mort. L'arrêt dit que l'exécution aura lieu sur la place publique d'Harchies.

BICQUET, l'auteur du crime de Trappes, a été condamné à 20 ans de travaux forcés

La Cour d'assises de Seine-et-Oise a condamné à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, Georges Bicquet, 24 ans, qui à Trappes, près de Versailles, assassina le comptable Henri Thoraillier, âgé de 42 ans.

L'auteur de cet assassinat, originaire de Courchamp (Seine-et-Marne), travaillait lui-même à l'entreprise où était comptable M. Thoraillier, en qualité de chauffeur de camion automobile, mais devant se marier le 10 septembre 1933 et se trouvant dans une situation pécuniaire des plus embarrasséea, Georges Bicquet avait conclu le projet de dévaliser le comptable afin de se procurer les fonds nécessaires pour se marier et s'installer dans son nouveau ménage.

Peu aprés son crime, Bicquet alla communier, puis il se maria. Il assista au festin. Le repas fut des plus gais et dans le courant de l'après-midi il alla voir son patron pour lui demander si la blessure dont avait été victime la veille M. Thoraillier était grave.

Les soupçons se portèrent alors sur Bicquet parce que au cours de l'enquête, on avait relevé dans ses déclarations certaines contradictions.

Il eut l'audace de verser 5 francs pour la couronne, mais se garda bien d'assister aux obsèques. Son attitude parut auspecte et c'est alors que la police mobile procéda à son arrestation et recueillit ses aveux.

LES DIFFICULTÉS DE LA BANQUE BELGE DU TRAVAIL

Un échevin gantois a été révoqué

M. Pierlot, ministre de l'Intérieur belge, vient d'être avisé qu'un échevin de Gand a été révoqué par le gouverneur de la Flandre orientale. Il s'agit de M. Balthazar, échevin socialiste des finances. On lui reproche d'avoir, de sa propre initiative, fait un dépôt d'une vingtaine de millions à la Banque belge du travail, dont on connait les récentes difficultés ; d'avoir laissé ignorer au collège échevinal la situation difficile de ladite Banque et de n'avoir pas effectué à temps le retrait qui s'imposait.

350 pêcheurs coréens victimes de la tempête

On mande de Séoul, à l'Agence Reuter :

« On précise que le nombre des victimes du violent orage qui a sévi dimanche dernier, en mer, au large de l'île d'Eupel, serait de 350. Trois cents bateaux de pêche seraient perdus corps et bien.

» Dix-huit cents pêcheurs ont été recueillis, avec la plus grande difficulté ».

Des centaines de soldats allemands sont exhumés, à Angres

On a également retrouvé les restes de plusieurs soldats français et d'une femme victime de la guerre

Que ceux qui osent encore parler de guerres futures aillent assister au triste et douloureux spectacle, dont par notre profession, nous avons été une fois de plus les témoins à **Angres**, au pied de la colline de Lorette, qui fut le théâtre d'acharnés et durs combats.

A moins d'être fous, ils chasseront pour toujours de leur cerveau l'idée du retour de pareilles horreurs.

Soigneusement, les corps identifiables sont placés dans des linceuls et dans des cercueils. Les ossements des autres sont rassemblés dans d'autres bières.

Près des corps, dont certains n'étaient enterrés qu'à 5 à 10 centimètres de profondeur, on trouva les plaques d'identité complètement rongées et illisibles, des chapelets, livres de messe, vocabulaires, pipes, lampes électriques de poches, peignes, parements, portefeuilles et porte-monnaie, etc...

EN HAUT : *Les fouilles pour mettre à jour les ossements.* — EN BAS : *Les cercueils dans lesquels sont déposés les ossements.*

Seize ans après l'horrible tourmente, on exhume toujours des corps de soldats, lesquels, quelle que soit la nationalité, ont droit à une digne sépulture.

Douloureux spectacle, en effet, de voir les ouvriers de l'Etat Civil militaire d'**Arras**, sous la direction de M. Charles Petit, chef d'équipe, déterrer avec un soin méticuleux les restes de centaines de soldats allemands qui n'avaient comme tombeau que la petite place de l'Eglise, et rechercher le moindre objet qui pourrait aider à l'identification.

Les fouilles

Depuis quelques mois, les fouilles sont entreprises dans la région de Lorette, afin de découvrir les restes de militaires n'ayant pas de sépultures.

Le Ministère des Pensions avait eu connaissance que des soldats allemands avaient été enterrés sur l'emplacement de l'ancien cimetière d'Angres au Nord-Ouest de l'église actuelle. Procédant par ordre, M. Auléry, chef de l'Etat Civil militaire de la 1re Région, fit commencer les sondages ces jours derniers. C'est ainsi qu'on trouva la trace de trois grandes fosses communes et de trente tombes individuelles.

Les emplacements furent soigneusement marqués à l'aide de cordons blancs et les fouilles commencèrent.

Jusqu'à présents 80 corps ont pu être retirés. Il s'agit de soldats allemands appartenant, d'après les écussons qui ont été retrouvés, au 40e R. I.

Deux d'entre eux sont identifiables. L'un portait une alliance en or, portant à l'intérieur son prénom et celui de sa femme, ainsi que la date du mariage, et à l'extérieur, trois étoiles ; l'autre avait un dentier complet.

Tous ces objets sont catalogués pour le cas où ils pourraient servir à l'identification de leurs propriétaires.

On compte retirer environ 600 corps. Ceux des Français seront conduits au cimetière de Lorette et les Allemands au cimetière de la Maison Blanche, à Neuville-Saint-Vaast.

Les restes d'une femme

Au même endroit, on exhuma le corps d'une femme coupée en deux, d'une femme paraissant âgée de 30 à 35 ans. D'après les dires de personnes du village, il s'agirait d'une malheureuse qui fut fauchée par un obus alors qu'elle portait à diner à son mari qui se trouvait dans les champs. On ne se rappelle plus son nom exact, mais on espère prochainement pouvoir l'identifier.

Dix soldats dans le jardin d'un docteur

Dans le jardin de l'habitation de M. le docteur Louge, au lieu dit « Le Transwaal », on a retiré les restes de quatre soldats français, dont trois sont identifiables et de six Allemands inconnus. Tous avaient des appareils chirurgicaux, ce qui fait supposer qu'il s'agit de militaires blessés, qui furent tués alors qu'ils se trouvaient dans une ambulance.

Au chemin des Normands, on a également exhumé les corps de 21 soldats allemands non identifiables.

Dans la matinée d'hier, M. Auléry, chef de l'Etat Civil militaire, est venu se rendre compte de l'avancement des recherches.

G. D.

LE CRIME D'HAUBOURDIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La gendarmerie de Lille a reçu lundi une lettre signée et ainsi conçue :

« Je suis l'assassin de la vieille Averlon et un voleur. Je ne puis vivre avec ce crime sur la conscience. Je vous avertis. »

Suivaient signature et adresse.

Deux gendarmes se sont présentés hier matin à Lille à l'adresse indiquée. La personne qui les reçut est un brave ouvrier absolument inoffensif. Son écriture ne correspondait en rien à celle de la lettre. Il croit qu'il s'agit de la vengeance d'un ami de sa femme dont il est séparé.

Les gendarmes ont poursuivi leurs recherches rue des Postes, à la nouvelle adresse indiquée par cet ouvrier qui éprouva, hier matin, la surprise la plus forte de sa vie... et combien désagréable aussi.

Un quatrième comparse ?

M. WEBER, chef de brigade à Haubourdin, connait le nom et l'adresse de l'individu qui se présenta à l'Usine Kuhlmann vendredi matin pour prévenir la direction que le coffre-fort des bureaux allait être cambriolé le soir même. Il s'agit d'un jeune homme qui habite à Lille, dans une rue du Centre.

Les enquêteurs ont entendu cet homme hier matin.

Espérons que toute la lumière sera faite sur tous les faits — avoués et inavoués — dont se sont rendus coupables les jeunes bandits d'Haubourdin.

FRED.

LE CONGRÈS DES INGÉNIEURS DES T. P. E. A PARIS

Lundi à 9 heures, dans une des Salles de la Maison de la Mutualité, à Paris, s'est ouvert le 79e Congrès du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (autrefois Association).

110 délégués environ, représentant 80 sections départementales et 1.700 mandats, étaient présents.

La séance du matin a été consacrée, après la vérification des pouvoirs, à la discussion du rapport moral, présenté au nom de la Commission Exécutive, par le secrétaire général Letrillard.

Divers orateurs, mandatés par leur section départementale, ont formulé des critiques ; les uns, comme Moutier (Nord), contre l'apathie des camarades qui voudraient voir défendre leur rémunération sans courir les risques de l'action convenable ; d'autres, comme Tanguy (Ille-et-Vilaine), pour affirmer la nécessité de l'éducation syndicaliste ; Sinibaldi (Alpes-Maritimes) pour s'élever contre la grève comme moyen d'action et, par suite, pour regretter l'affiliation à la C.G.T.

Letrillard répond aux orateurs et défend, au nom de la C.E., le rapport moral.

On vote alors par mandat sur le rapport moral. Il est adopté par 1.541 voix contre 107 et 1 abstention.

La séance de l'après-midi est reprise à 14 h. 30, prévue en principe pour l'étude des moyens d'action, voit se rouvrir la discussion du matin sur l'action politique du syndicat.

LE DRAME D'ATHIS-MONS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Elle est encore partie, dit-il ; hier, elle est rentrée ivre. Je ne sais pas qui elle a pu suivre cette fois ».

On lui prodigua des conseils :

« Allons, Anthime, ne vous tourmentez pas pour cette femme-là. Il y a longtemps que vous auriez dû la chasser, depuis le jour où vous l'avez surprise dans les bras de son amoureux ! »

Anthime hochait les épaules, vidait son verre et allait en commander un autre au débit voisin.

Et, maintenant, l'enquête est close. La mort du meurtrier éteint l'action judiciaire. La mort a rapproché les deux amants, qui dorment de leur dernier sommeil dans le petit cimetière d'Athis.

Ce coin de Belgique rappelle trop d'horribles souvenirs au brave Anthime Lefebvre. « J'irai finir mes jours à Hon-Hergies », nous a-t-il confié.

B.

Jaloux du mari

Le juge d'instruction avait entendu également Mme Hellebicq, la compagne de Célénie Richard, de Hon-Hergies. Cette femme a déclaré que la victime lui avait dit qu'elle avait été menacée de mort plusieurs fois par son amant, Hector Deschamps, si elle continuait à passer la nuit aux côtés de son mari. La nuit du 26 au 27 mai, il est venu rôder autour de la maison et, cette nuit-là, Célénie Richard se trouvait, en effet, aux côtés de son mari. Il semble résulter, de l'enquête, que Deschamps, à la suite de cette constatation, était entré dans une vive colère contre son amie. Il lui avait adressé plusieurs fois des menaces de mort dont Célénie Richard s'est notamment plainte à Mme Hellebicq. C'est sans doute là que se trouve la clef du drame d'Athis.

AUX ASSISES DU NORD

La session de juillet

La chambre des mises en accusation a renvoyé hier mardi devant la cour d'assises du Nord pour la session de juillet :

Yanell Leclercq, marinier, sans domicile fixe, accusé de meurtre, à **Auby**;

Joseph Swintowski, ouvrier mineur, accusé de meurtre, à **Bruay-sur-Escaut**;

Henri Crépin, accusé de meurtre et incendie volontaire, à **Rumilly**;

Enfin Henri Hermant, cultivateur, inculpé de faits immoraux, à **Nomain**.

SOCIÉTÉ DES « SAUVETEURS DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS »

Les sociétaires sont invités à assister nombreux à l'inauguration du monument à la mémoire de M. Albert Crombez, ancien commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, ancien secrétaire général de la société.

Se grouper au drapeau, dimanche 10 juin, à 11 heures, place des Reigneaux, pour se rendre en cortège au cimetière de l'Est.

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE A CAUDRY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Caudry était la ville de ces petits fabricants, anciens ouvriers qui avaient économisé quelques dizaines de milliers de francs et qui, au temps de prospérité, s'installèrent patrons avec un ou deux métiers. La plupart pour faire marcher ou étendre leur commerce durent contracter quelques emprunts, c'était le temps des « vaches grasses ». Les mauvais jours arrivés, la plupart de ces industriels dignes d'intérêt, en butte à d'insurmontables difficultés financières, ont été mis en faillite. On nous cite le cas de l'un d'eux qui, ayant vendu tout ses biens, se trouve dans le dénuement le plus complet alors qu'il a 320.000 frs de crédits « gelés » en Europe centrale, marchandises expédiées au temps où l'on avait encore espoir — dans les pays qui « ne payent pas ».

Certains de ces fabricants réduits à la misère ont décidé, pour attirer sur eux l'attention des Pouvoirs publics, d'aller en délégation à la Mairie demander leur inscription au fonds de chômage. « Nous sommes au même point que les ouvriers sans travail » disent-ils.

Le remède demandé

Y a-t-il des remèdes à cette situation ? Sur le plan international on n'entrevoit aucune solution, surtout après les résultats qu'ont donné les diverses grandes conférences économiques.

Brimée par les industries similaires des autres grandes puissances, la fabrication caudrésienne ne peut plus espérer, du moins avant un avenir lointain, reconquérir les marchés étrangers. Elle est victime des tarifs douaniers ou plus exactement elle a été sacrifiée, sur le terrain tarifiaire, au profit d'autres industries françaises, au profit surtout des productions agricoles.

« Il n'y a qu'une seule issue possible, disent les fabricants. Si l'on veut que nos métiers fonctionnent, que nos ouvriers travaillent, il faut que le Gouvernement vienne à notre secours en instituant une prime à l'exportation qui nous permettra de lutter à armes égales, sur les marchés extérieurs, avec nos concurrents.

Cette mesure que les industriels vont aller en délégation demander au ministre du Commerce, ne serait en somme qu'un acte de justice à l'égard de **Caudry**.

Ce serait aussi une mesure de sage prévoyance, car il faut prendre garde que le jour où les frontières s'ouvriront devant nos marchandises les industries étrangères ne se soient suffisamment développées et armées pour supplanter et faire oublier la fabrication caudrésienne et sa réputation mondiale.

Ce serait aussi, ajoutent les Caudrésiens, une mesure de bonne économie, car il ne faut pas oublier que l'on va cette année, dans la ville, dépenser cinq millions en secours de chômage improductifs et que, par suite de l'inactivité des fabriques, le rendement des impôts de tous genres va fondre dans des proportions considérables.

C'est ce qu'une délégation des fabricants exposera aujourd'hui mercredi à M. Doumergue, Président du Conseil.

Caudry, en demandant l'assistance financière du pays, va jouer sa dernière carte.

Puisse son ultime espoir ne pas être déçu.

Les tragiques incidents d'Hénin-Liétard

Nous avons signalé le transfèrement à Saint-Omer du camelot Eugène Fristch, qui est inculpé du meurtre du mineur Fontaine, à **Hénin-Liétard**.

Jean Théry, prévenu libre, comparaitra également aux assises pour tentative de meurtre.

D'autre part, un certain nombre de manifestants, qui ont été mêlés aux incidents d'Hénin-Liétard, comparaitront prochainement devant le tribunal correctionnel, pour coups et port d'arme prohibée.

On sait qu'au cours de sa longue instruction, M. Masson, juge d'instruction, a inculpé 22 manifestants des délits précités. Les 22 inculpés s'aligneront sur les bancs de la correctionnelle et l'audience sera en majeure partie consacrée à cette affaire.

DES OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE GUERRE ONT VISITÉ LES MINES DE LENS

Une quarantaine d'officiers appartenant à l'Ecole Supérieure de la Guerre, conduits par un chef de bataillon, ont visité hier les installations des Mines de **Lens**.

Les visiteurs ont été reçus par **M. Brossart**, ingénieur au **Service Central**, qui les dirigea sur la **Fosse n° 11**, où **M. Verrier** les fit descendre au **puits** et **visiter** les installations du fond.

Quand ils furent remontés au jour, M. Hanicotte, ingénieur en chef principal, leur fit explorer les installations de la surface.

Les officiers se rendirent ensuite au Stade Félix Bollaert, où on leur offrit le porto.

Après avoir déjeuné à l'Hôtel Moderne et avant de regagner Paris, les officiers allèrent en autocars visiter la nécropole de Notre-Dame de Lorette et les tranchées canadiennes.

DANS LA POLICE

M. Siraud, commissaire spécial de police hors classe, 1er échelon, sous-chef de service, au service des courses et des jeux à Paris, précédemment nommé commissaire central de police hors classe, 1er échelon, à **Boulogne-sur-Mer** et non installé est nommé commissaire de police hors classe, 1er échelon, à Sartrouville (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Fauconnet, qui reçoit une autre destination. M. Fauconnet, est nommé commissaire central de police hors classe, 1er échelon, à **Boulogne-sur-Mer**, en remplacement de M Siraud.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Mercredi 6 juin 1934.** — Soleil : lever 3 h. 51 ; coucher 18 h. 47. — Lune : lever 0 h. 41 ; coucher 14 h. 3. Aujourd'hui : Saint Claude. — Demain : Saint Sébastien.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 5 juin à 18 h. : Baromètre : 758 mm. 8 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 8. Thermomètre : fronde 17° ; minima 10,5 ; maxima 21,3. État hygrométrique : 63. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant. Direction du vent : Nord, Nord-Est, force assez fort. — Direction des nuages : Nord-Nord-Est — État du ciel : peu nuageux. Temps probable pour aujourd'hui : frais le matin, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord** : Beau temps ; Ciel un quart ou demi couvert, avec éclaircies. — Vent du secteur Nord-Est modéré ou assez fort. Maximum en faible hausse.